CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 30 MARS 2023
PROCÈS-VERBAL

Présents : Mme Anne GARZENA, M. Christian IMBERT, Mme Patricia FAURE, Mme Monique MOUNIER, Mme Simone FALCON, Mme Marie GACON, Mme Karine FLEURY ALCARAZ et M. Daniel DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : M. Marc CHAVANNE à Mme Anne GARZENA.

Absents : Mme Céline DECOT, M. Michel BARSOTTI.

Secrétaire de la séance : M. Christian IMBERT

La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence de Madame Anne GARZENA, Vice-Présidente.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Madame la Vice-Présidente soumet au conseil d'administration l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. FINANCES – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame la Vice-Présidente présente le compte de gestion.
Le Conseil d'administration est invité à approuver le compte de gestion 2022 du budget du CCAS par le Trésorier Principal, tel qu'annexé à la note de synthèse.

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'administration est invité à approuver le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur CHAVANNE, Président et présenté par Mme Anne GARZENA, Vice-Présidente.
Ce compte administratif fait apparaître un résultat identique à celui du compte de gestion :

VUE D'ENSEMBLE DES CA & BP					
		CA 2022		2023	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
resultat année n	Fonctionnement	35 758,98 €	26 339,12 €	37 150,00 €	35 267,28 €
	Investissement				
Report année n-1	Fonctionnement		11 302,58 €		1 882,72 €
	Investissement				
TOTAL		**35 758,98 €**	**37 641,70 €**	**37 150,00 €**	**37 150,00 €**
SOLDE D'EXECUTION		**1 882,72 €**		**0,00 €**	
		DEPENSES	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement				
	Investissement				
TOTAL		**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	35 758,98 €	37 641,70 €	37 150,00 €	37 150,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		**35 758,98 €**	**37 641,70 €**	**37 150,00 €**	**37 150,00 €**
SOLDE BUDGETAIRE		**1 882,72 €**		**0,00 €**	

Après explications et présentations par Madame la Vice-Présidente, le compte administratif 2022 est approuvé par le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le Conseil d'administration est invité à déterminer l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT 2022						
	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT					0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT			1 882,72 €			1 882,72 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 882,72 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 882,72 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2022 comme suit :

- au compte 002 : **1 882,72 €**

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter le résultat de fonctionnement du compte d'administration de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

5. FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif du CCAS 2023 est présenté au Conseil d'administration.

Le budget primitif 2023 est approuvé par le Conseil d'administrationà l'unanimité des suffrages exprimés.

6. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Président rend compte des décisions prises en vertu des articles R. 123-21 et R. 123-22 du Code de l'action sociale et des familles, à savoir :

- Décision n°2023/01 : Octroi d'un prêt sur l'honneur de 800,00 € à .

7. QUESTIONS DIVERSES

- Sauf erreur, Mme FLEURY-ALCARAZ n'a pas reçu de convocation au mois de février. Nous avons vérifié et Mme FLEURY-ALCARAZ était dans la liste de diffusion.

- M. DAL COL intervient sur les **prêts d'honneur**. Il demande au CCAS d'être vigilant et de veiller à ce que le CCAS ne devienne pas une banque pour les problèmes financiers.

  Mme GARZENA explique que pour toute demande un rendez-vous en amont est réalisé avec l'assistante sociale et une conseillère en économie sociale et familiale.

- Mme GARZENA informe qu'un **couple Ukrainien** vient d'arriver sur la commune. Ce sont des seniors. Ils perçoivent 300€ de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Ils sont bénéficiaires à l'épicerie. Ils ont besoin de vêtements.

- Mme GARZENA fait un point sur les différentes **sorties** :
  - La sortie à Villard de Lans a été annulée à cause de la météo (pluie) et il y avait peu d'inscriptions.
  - Le 12 mai, une sortie seniors est organisée. Elle est déjà complète. Au programme : Visite du Palais idéal du facteur à cheval , restaurant et visite de la cité valrhona.

- Mme GARZENA informe que deux familles supplémentaires sont bénéficiaires de **l'épicerie**. Elles sont monoparentales avec enfants.

  Un appel sera réalisé sur Illiwap pour récupérer des fruits et des légumes des jardins.

  Nous souhaitons trouver des bénévoles pour aider et récupérer le matériel.

  Il existe un réseau. Ces rencontres permettent d'échanger avec d'autres épiceries. Suite à ces discussions, nous nous sommes aperçus que nous étions raisonnables dans les achats. Nous achetons peu de surgelés et de produits supplémentaires. Les produits les plus demandés sont les steaks hachés.

  Des ateliers sont proposés aux bénéficiaires et bénévoles. Malheureusement, il est difficile de motiver les bénéficiaires. A la 1ère séance, il n'y a eu que des bénévoles et pour les séances suivantes 3 bénéficiaires.

  Le conseil d'administration souhaite recevoir les recettes.

  Mme ALCARAZ informe qu'elle a des vêtements d'enfants, si besoin.

- Mme GARZENA donne quelques informations sur les futurs projets :

  - Le CCAS rencontrera au mois d'avril les médiateurs de l'**AGASEF**.

  - **Prof express** est un outil qui permet à chaque jeune saint-jeandaire, de la primaire à la terminale de pouvoir accéder de manière gratuite et illimitée à du soutien scolaire en ligne personnalisé et en bénéficiant de l'aide d'un enseignant.
    https://www.soutienscolaire-saint-jean-bonnefonds.com/

  - En cours de réflexion : **Mobilité seniors** : **Auto école taxi pour les seniors**
    Profiter des leçons de conduite d'une auto-école pour faciliter les déplacements des seniors ayant quelques difficultés de mobilité.
    Objectif : éviter l'isolement des personnes et s'inscrire dans une démarche de développement durable. Plus écoresponsable que le taxi social solidaire, le projet Mobilité seniors permet de desservir des quartiers non couverts par les transports en commun. Avec Mobilité seniors, les seniors peuvent se déplacer à moindre coût, puisque le service est symboliquement facturé un euro l'aller-retour. Mobilité seniors a une autre vertu : faciliter les relations intergénérationnelles entre l'élève, le moniteur et le senior transporté. Un projet qui fait écho aux valeurs de solidarité et d'entraide.

  - En cours de réflexion : **Partager le repas à la cantine**. A partir de septembre 2023, la cantine centrale dirigée par la SPL « De la terre à l'assiette » servira les repas en liaison chaude des restaurants scolaires de la commune. Pour éviter de manger seul à la maison et pour leur permettre de partager un repas avec les enfants, nous souhaitons proposer aux seniors la possibilité de manger à la cantine.
    Le conseil d'administration sera invité pour une visite de la cantine.

- M. IMBERT indique que la commune verse 25 000€ au CCAS. Ce n'est pas insignifiant et c'est un choix politique.
  Les élus sont remerciés par l'ensemble du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La Vice-Présidente	Le secrétaire de séance
Anne GARZENA	Christian IMBERT